

VOTRE CANDIDATURE

Les projets sont déposés par une seule organisation (programme mono-bénéficiaire)

Les principaux documents utiles sont téléchargeables sur le [Portail du Participant](#) :

- [Le Programme de Travail \(Work Programme\)](#) présentant les objectifs du programme et décrivant toutes les Actions Marie Skłodowska Curie, les critères de sélection, etc.
- [Le Guide du Candidat \(Guide for Applicants\)](#) contenant les formulaires de candidature et détaillant l'action COFUND.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature contient :

- **Part A** : Formulaires administratifs à remplir en ligne concernant différentes sections telles que des informations générales sur le projet, le budget, etc.
- **Part B** : maximum 30 pages pour présenter le projet en suivant scrupuleusement le plan proposé.

Calendrier 2014

- Lancement de l'appel : 10 avril 2014
- Date de clôture : 02 octobre 2014

Nous contacter

pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr

Coordination : CPU

- Sandrine Schott-Carrière coordinatrice (Université de Strasbourg)
- Stéphane Aymard (Université de la Rochelle)
- Sophie Beaubron (Université Grenoble 3)

Membres

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Guillaume Fusai, représentant au comité de programme
- Ministère du redressement productif : Philippe Guedon, expert au Comité de programme
- INRA : Virginie Choay
- Inserm : Morgane Bureau
- CNRS : Clément Evroux
- Alsace Innovation : Jean-Jacques Bernardini



LES ACTIONS
MARIE
SKŁODOWSKA
CURIE
COFUND



Caractéristiques des projets COFUND

Le programme COFUND est à destination d'organisations publiques ou privées ayant ou souhaitant mettre en place des programmes de recrutement de doctorants ou de chercheurs confirmés.

Il vise à stimuler les programmes de mobilité et de formation régionaux, nationaux ou internationaux pour favoriser l'excellence dans la formation des chercheurs, la diffusion des meilleures pratiques des actions Marie Curie (entre autres les principes énoncés dans la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs).

Les programmes sélectionnés seront cofinancés par la Commission Européenne. Ce cofinancement doit permettre de renforcer l'attractivité de l'Europe, la carrière des chercheurs en valorisant les parcours internationaux, intersectoriels et interdisciplinaires (triple i) des chercheurs à tous les stades de leur carrière.

Les conditions d'éligibilité et de mobilité

L'organisation bénéficiaire (privée ou publique) devra être localisée dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé. Une organisation peut proposer un projet de cofinancement de salaires soit de chercheurs confirmés soit de doctorants. Si elle désire cofinancer les deux types de salaire, elle devra déposer deux projets.

Même si « COFUND » est une action mono-bénéficiaire, des partenaires peuvent participer par exemple pour former, employer les futurs recrutés.

Les chercheurs recrutés par une action cofinancée devront respecter la règle de mobilité des actions Marie Skłodowska Curie, sauf exception dûment justifiée.

Les chercheurs recrutés doivent bénéficier d'un contrat de travail sauf si la législation du pays l'interdit.

Les financements

Le budget du projet est calculé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur et pour l'établissement. Ces coûts sont formulés en homme/mois recrutés.

	Chercheur – Coûts unitaires [personne/mois]	Institution hôte – Coûts unitaires [personne/mois]
Doctorant	1855 €	325 €
Chercheur confirmé	2625 €	325 €

Ces montants seront versés si et seulement si le salaire (coût total employeur) par mois des bénéficiaires est au minimum égal à 2597€ pour un doctorant et 3675€ pour un chercheur confirmé.

Pour plus d'informations : voir la fiche sur le montage financier disponible le site du PCN

Les critères d'évaluation

Excellence	Impact	Mise en œuvre
La qualité du processus de sélection / de recrutement pour les chercheurs (transparence, composition et organisation des comités de sélection, critères d'évaluation, l'égalité des chances)	Amélioration des ressources humaines liées à la recherche et l'innovation, des compétences et des conditions de travail afin de permettre à chacun de réaliser son potentiel et de de s'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière	Cohérence globale, efficacité et pertinence du programme de travail
Qualité des thématiques de recherche offertes par le programme en termes de science, d'interdisciplinarité, d'intersectorialité et du niveau de la mobilité transnationale	L'impact du programme sur l'alignement des pratiques au sein des organisations par rapport aux principes énoncés par l'Union européenne en ce qui concerne le développement des ressources humaines dans le domaine de la recherche et de l'innovation	Conditions de nomination des chercheurs
Qualité du développement professionnel et des formations, entre autres la supervision, la formation dans des compétences transférables	Efficacité des mesures proposées en termes de communication et de diffusion des résultats du programme	Capacité du participant à mettre en œuvre le programme
50%	30%	20%
Pondération		
<i>Priorité en cas d'ex aequo</i>		
1	2	3

Quels programmes, quels chercheurs ?

Les chercheurs peuvent être de toute nationalité.

Pour les programmes ciblant les chercheurs confirmés, les chercheurs devront être en possession d'un **doctorat** ou avoir au moins **4 ans d'expérience** dans le domaine de la recherche.

Pour les programmes ciblant les doctorants, les chercheurs devront être au moment du recrutement par l'organisme d'accueil (ou de la date limite de l'appel), **en possession d'un diplôme leur permettant de commencer une thèse**, ne pas encore avoir reçu un doctorat ou avoir exercé une activité de recherche depuis plus de 4 ans après l'obtention du diplôme leur permettant de commencer une thèse.

1. Programme doctoral

Les programmes de doctorat porteront sur le développement et l'élargissement des compétences des doctorants. La formation devrait suivre les principes suivants : l'excellence scientifique, l'attractivité des conditions de travail, le triple "i" (internationale, intersectorielle et interdisciplinaire), la formation des compétences complémentaires, et la qualité des programmes proposés.

Les jeunes chercheurs devront être engagés dans un programme doctoral et la qualité de l'encadrement sera déterminante.

2. Programme chercheurs confirmés

Afin de s'assurer de l'égalité des chances entre les candidats, ces programmes doivent offrir des dates de sélection fixes (maximum 4 par an). Le processus de recrutement doit être ouvert, transparent, basé sur le mérite, impartial, équitable et doit faire intervenir un panel d'experts internationaux.

Les programmes qui prédéfinissent des postes ne sont pas éligibles. Les candidats doivent avoir la liberté de choix du sujet.